



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRRF/2004/25  
9 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(Cinquante-sixième session, 20-22 septembre 2004,  
point 6.4 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 1 À LA RÉVISION 2  
DU RÈGLEMENT N° 54

(Pneumatiques pour véhicules utilitaires)

Communication de l'Organisation technique européenne  
du pneu et de la jante (ETRTO)

Note: Le texte ci-après a été établi par les experts de l'ETRTO. Il a pour objet de rectifier certaines erreurs constatées dans le texte du Règlement.

---

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts en matière de roulement et de freinage.

**A. PROPOSITION**

Paragraphe 3.1.9, lire:

«... sur chaque flanc, le symbole “” d’au moins 20 mm de diamètre ...»

Annexe 7 – Appendice 1, note 2, lire:

«... un indice de capacité de charge de 122 ou plus, ...»

\* \* \*

**B. RAISONS**

- a) Reprendre le symbole correct prévu dans le Règlement n° 54.
- b) Rétablir la cohérence entre la note 2 et le tableau correspondant.

-----